

N/REF : 4/09/2024 9H59 C:025065 I:34693
V/REF : 1221433
V/Email reçu le Mercredi 04/09/2024 à 9H59

SELON DEVIS N° 4090001

V/REF.IMM. 06216
IMMEUBLE : LE PARC
48 RUE BIZANET
57 RUE DE MORTILET
38000 GRENOBLE

SDC 'Le Parc'
C/O CITYA AUDRAS & DELAUNOIS
Agence de Bonne
30 ALLEE HENRI FRENAY
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 17 Septembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 48 BIZANET - MME BOREL 04 76 14 88 17 - GARDIEN MR XIDIEZ
06 50 06 76 76 - MR GONNET 06 60 60 23 58 + 57 MORTILLET

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4090001 du 03/09/2024 d'un montant de
616,00

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

CURAGE DETARTRAGE DE LA COLONNE DE CHUTE DES EVACUATIONS CUISINE
Y COMPRIS LES PARTIES HORIZONTALES EN VIDE SANITAIRE

MONTEE 48 COLONNE 6 ETAGE + RDC

ACCES INDISPENSABLES : - LOCAL SUR TOITURE ET VIDE SANITAIRE

PROCEDE DE CURAGE : CURAGE HYDRAULIQUE HAUTE PRESSION .

NOTRE SOCIÉTÉ DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE REFOULEMENTS ET/OU
DE NOS RESPECTS DES CONDITIONS DE CURAGE OU DE RUPTURE DES PARTIES
TOUT CURAGE PEUT GÉNÉRER UN REFOULEMENT EN FONCTION DE L'ÉTAT
D'ENCRASSEMENT DES CANALISATIONS.

GARANTIE DE 4 ANS

TRAVAUX COBNFORME AU DEVIS LE 16/092024

OBSERVATIONS : FF TT Email envoyé le 03/09/24 à 07H29 M. AUDRAS

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	560,00	560,00
TOTAL H.T.			560,00
T.V.A. a 10,00%			56,00
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>616,00</u>

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN